

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 novembre 2014 fixant la liste des coordinateurs pédagogiques de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

NOR : [INTS1423969A](#)

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, notamment son article R.212-3;

Vu l'arrêté du 3 mai 2010 modifié relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, notamment son article 5,

Arrête:

Article 1^{er}

Les personnes désignées ci-dessous sont nommées en qualité de coordinateurs pédagogiques de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière pour une durée de trois ans:

Mme Lucette Almodovar.

M. Jérôme Amirault.

Mme Nelly Blanquart.

M. Philippe Boudes.

M. Gérard Bouriette.

M. Gérard Buors.

M. Marcel Castry.

M. Alain Catala.

M. Jean-Pierre Chanois.

M. Alain Chardon.

Mme Gaëlle Coudrains.

M. Ronald Dalla-Pozza.

M. Hervé Delaire.

M. Éric Demazoin.

M. André Desplebains.

M. Salim Dhif.

M. Bernard Dupé.

Mme Alberte Ezelin.

M. Gérard Feliot.

M. Nicolas Goerend.

M. Jean-Marc Graffeuil.

M. Georges Grech.

Mme Sylvie Guignard.

M. Joël Guimard.

M. Thierry Guinot.

Mme Karin Haudenschild.

Mme Laura Hidair-Louis.

M. Joël Ibos.

Mme Anne Illy.

Mme Christine Lanzloth.

Mme Marie-Laure Le Bastard.

M. Éric Lefebvre.

M. Lorenzo Lefebvre.
M. Grégoire Leroy.
Mme Claire Locqueneux.
M. Philippe Magloire.
Mme Marie-José Marce-Marondo.
Mme Hélène Marchand.
Mme France Martens.
Mme Nathalie Martinat.
M. Freddy Mazigh.
M. Franck Monlouis-Bonnaire.
Mme Véronique Odinot.
M. Christophe Perier.
M. Mickaël Poncelet.
M. Rodolphe Raveau.
M. Laurent Vincenot.
M. Michel Schipman.
Mme Anne Sebire-Louis.
Mme Nicole Sieffer.
Mme Yvette Siffointe.
M. Hubert Stumpf.
M. Alain Sueur.
Mme Danielle Schwartz.
M. Michel Thouan.
Mme Josette Toledé.
Mme Françoise Vidalies.

Article 2

Le préfet, délégué à la sécurité et à la circulation routières, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 novembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
J.-R. LOPEZ